

Coupe de bois

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de mettre en vente aux Adjudications générales de Tancy, la coupe de résineux de la Commune de Ludres.

Les charges suivantes sont supportées par l'adjudicataire : - Travaux forestiers : 6% - Versement à la

C.A.P. 10%. Versement à la S.S.M.P. 10,5%.

[Signature]
11/12/67